



Rapport annuel 2003-2005



Chers lecteurs,

Le travail politique est un travail d'hommes et de femmes. Ce sont des hommes et des femmes qui se concertent, qui concoctent des solutions, qui lancent des mesures. Ils lancent de nouvelles idées, entrevoient des possibilités et entreprennent des actions.

La Chancellerie du Premier Ministre symbolise le travail politique. Jour après jour, les collaborateurs donnent forme au travail gouvernemental. Ils apportent un soutien avisé, participent à la réflexion, déterminent les messages, préparent les réunions, lancent des campagnes et évaluent les mesures prises.

Ils prennent leur travail à cœur et connaissent la « musique politique ». C'est précisément grâce à leur motivation, à leur expérience et à leur expertise qu'ils se portent garant d'un professionnalisme et d'une efficacité incontestables.

Ils savent comment répondre aux exigences des décideurs politiques, même lorsque les temps sont mouvementés. Lorsque la scène politique est agitée, leur dynamisme et leur flexibilité assurent l'indispensable continuité.

Je voudrais les remercier de tout cœur, tant pour leur soutien de tous les jours que pour ce petit plus dont ils font preuve régulièrement.

Guy Verhofstadt
Premier Ministre

Sommaire

MOT DU PRÉSIDENT	2	3.2 LA DIRECTION COORDINATION ET AFFAIRES JURIDIQUES	28
MISSION	3	Le Service d'études	28
TÂCHES ESSENTIELLES ET STRUCTURE	4	Le Service des marchés publics	32
1. LES ORGANES STRATÉGIQUES	7	Le Service du contentieux	33
LE SECRÉTARIAT	7	Le Service protocole et distinctions honorifiques	34
LA CELLULE DE COORDINATION GÉNÉRALE DE LA POLITIQUE	8	Le Service réformes institutionnelles	34
LA CELLULE STRATÉGIQUE	9	3.3 LA DIRECTION COMMUNICATION EXTERNE	35
LE NOYAU STRATÉGIQUE SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE	10	Le Service Appui et Coordination	35
2. LES ORGANES DE GESTION OU LES DIRECTIONS 'HORIZONTALES'	11	Le Service Création et Distribution	36
2.1 LE PRÉSIDENT DU COMITÉ DE DIRECTION	11	Le Service Communication du Conseil des Ministres	36
2.2 LE COMITÉ DE DIRECTION	12	Le Service Online	36
2.3 SERVICES D'ENCADREMENT COMMUNS	12	Le Service Offline	37
Budget & Contrôle de la Gestion	12	Le Centre de Presse international au Résidence Palace (RP-IPC)	37
Personnel & Organisation	16	4. L'AGENCE POUR LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE	41
Technologies de l'information et de la communication	18	5. MISSIONS PARTICULIÈRES	43
2.4 SERVICES D'APPUI	21	6. COMMISSIONS	44
Service Traduction	21	COMMISSION DE DÉDOMMAGEMENT DES MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ JUIVE	44
Secrétariat & Logistique	21	COMMISSION DU PACTE CULTUREL	45
3. LES DIRECTIONS OPÉRATIONNELLES OU 'VERTICALES'	22	7. GLOSSAIRE	47
3.1 LA DIRECTION SECRÉTARIATS ET CONCERTATION	23		
Le Secrétariat du Conseil des Ministres	23		
Le Secrétariat du Comité de concertation	25		
Le Service des Affaires syndicales	25		
Le Secrétariat du Comité ministériel et du Collège du renseignement et de la sécurité	26		



Mot du Président

Cher lecteur,

Le '16, rue de la Loi' n'est pas qu'un concept. Il est le centre névralgique de la politique belge. C'est là que tous les thèmes importants au niveau politique, social et sociétal sont discutés, que les plans d'action sont élaborés et que les mesures politiques prennent forme. Le bâtiment abrite les services du Premier Ministre et la Chancellerie, en d'autres termes ses collaborateurs politiques et administratifs.

Le Service public fédéral, Chancellerie du Premier Ministre est chargé d'une mission importante: il assure le soutien du Premier Ministre et du Gouvernement sur les plans de la logistique, de l'administration, du contenu, des aspects juridiques et de la communication. Le service public assiste le Premier Ministre dans l'exécution de sa fonction, à savoir la coordination du travail gouvernemental.

La Chancellerie joue donc un rôle central dans la vie politique.

Outre l'appui politique quotidien, la Chancellerie s'est également chargée, ces deux dernières années, de l'organisation d'événements de grande envergure: les dix ans de règne de Sa Majesté le Roi Albert II, l'élargissement de l'Union européenne, l'année festive à l'occasion des 175 ans de la Belgique et des 25 ans de fédéralisme.

La Chancellerie ne peut mener ses différentes missions à bonne fin que grâce à la motivation, au talent et à la flexibilité de ses collaborateurs. Ils contribuent chaque jour au bon fonctionnement du Gouvernement.

Cette somme d'expertise, de qualité, de dévouement et d'expérience qui fait la richesse de la Chancellerie reste en place même lorsqu'il y a un changement de Gouvernement. En effet, le SPF Chancellerie est un partenaire objectif dans l'élaboration et la coordination de la politique.

Une gestion du personnel réfléchie est toujours une priorité, la modernisation et l'optimisation du service le sont tout autant. La création de Shared Services - le partage de services d'encadrement communs par les services publics horizontaux Chancellerie, Fedict, Personnel & Organisation, Budget et Contrôle de la Gestion - et l'introduction de nouvelles technologies en constituent la preuve. Dans d'autres domaines, nous augmenterons également la combativité de la Chancellerie en tant qu'unité efficace et compétente, qui apporte au Premier Ministre toutes les formes de soutien possibles.

Je vous souhaite d'ores et déjà une bonne lecture de ce rapport 2003-2005, le premier du genre, sur les activités du '16, rue de la Loi'.

Wouter Gabriëls

Président du Comité de Direction



Mission

Le Service public fédéral Chancellerie du Premier Ministre a pour mission d'assurer le soutien du Premier Ministre, sur les plans de la logistique, de l'administration, du contenu, des aspects juridiques et de la communication, pour la direction et la coordination de la politique gouvernementale. La politique gouvernementale est définie dans l'accord de Gouvernement, qui est élaboré au début de chaque législature, et qui se traduit chaque année par la déclaration de politique fédérale et par le budget de l'année civile suivante.

4


16, rue de la Loi



Tâches essentielles et Structure

La Chancellerie incarne le symbole de la direction du pays. Les principales décisions politiques passent par le Conseil des Ministres ou par le Comité de concertation, tous deux hébergés au "16". Forte de sa position centrale dans le paysage politique, la Chancellerie a suscité une tradition d'expertise, de qualité, de mobilisation et d'expérience.

Tâches essentielles



La Chancellerie est chargée d'organiser la prise de décision au sein du Gouvernement. A cet effet, elle assure la préparation des réunions du Conseil des Ministres. Elle est également chargée d'organiser la collaboration entre les différentes structures de l'État fédéral.

La Chancellerie prépare ces réunions sur le plan du contenu et assure la coordination entre les différents ministres du Gouvernement. Dans ce cadre, l'accent doit être mis sur la cohérence de la politique et sur son examen à la lumière du programme de Gouvernement. La Chancellerie opère comme le centre d'un réseau. Il importe que les collaborateurs de la Chancellerie fassent preuve d'une grande intégrité. Dans le cadre de la coordination de la politique, les autres services publics doivent être traités de manière correcte et sur un pied d'égalité.


Enfin, la Chancellerie garantit la diffusion professionnelle des informations auprès des citoyens et des organisations du pays afin de rendre compte des activités politiques du Gouvernement et des Services publics fédéraux.

En outre, la Belgique transmet une image de qualité dans le monde et ceci en ayant recours aux techniques de communication de pointe.

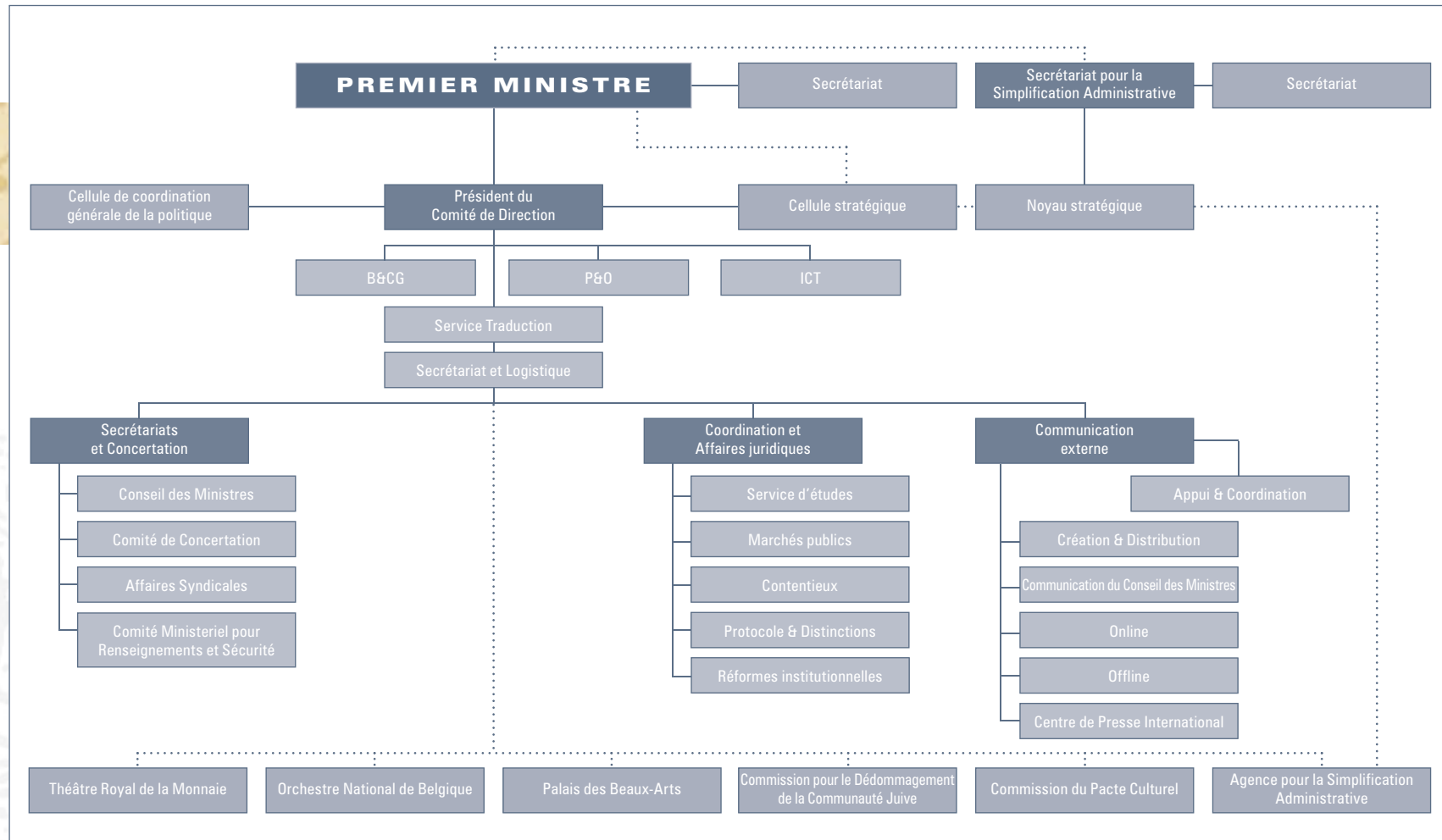
Structure

L'organigramme à la page suivante illustre clairement où se situe la responsabilité du suivi de ces tâches essentielles. Au sein du Service public fédéral Chancellerie du Premier Ministre, on distingue des organes stratégiques, des organes de gestion et des directions opérationnelles. La Chancellerie est également compétente pour un certain nombre de missions particulières et de commissions.

Le Secrétariat d'État à la Simplification administrative fait également partie des services de la Chancellerie.



Organigramme





1. Les organes stratégiques

Le secrétariat

Le secrétariat assure le soutien direct du chef du Gouvernement au niveau politique et logistique.

La cellule de coordination générale de la politique

Le fonctionnement général

Cette cellule est la cheville ouvrière de la coordination de la politique du Gouvernement et doit veiller au maintien de la cohérence des politiques menées par les divers ministres ainsi qu'à leur alignement sur la politique gouvernementale telle que définie dans la déclaration gouvernementale. Les groupes de travail chargés de la coordination de la politique assurent la préparation des dossiers en termes de contenu, avant décision au sein du Conseil des Ministres.



Cette cellule travaille en étroite collaboration avec, d'une part, la direction Service d'études, qui accorde une attention particulière aux aspects institutionnels, réglementaires et formels de la coordination de la politique, et d'autre part avec la cellule de coordination de la politique.

La Cellule de coordination générale de la politique prend en charge l'organisation de la politique du gouvernement, depuis la préparation de l'ordre du jour du Conseil des Ministres en passant par le traitement au Parlement jusqu'à la publication au Moniteur Belge.

Cette Cellule est également responsable pour le Comité de concertation, où le gouvernement fédéral et les gouvernements des Communautés et des Régions prennent des décisions transversales.

Accents en 2003-2005

2003-2005 a été une période d'accélération. Il y avait d'une part, les accélérations 'classiques', à savoir la déclaration de politique gouvernementale, dans laquelle les décisions pour le budget de l'année suivante sont annoncées. Ces décisions budgétaires sont regroupées pour exécution dans une loi-programme, qui a été approuvée par le Parlement fin décembre 2003. D'autre part, il y a le contrôle budgétaire en avril 2004, qui est à son tour transposé en une loi-programme, approuvée en juillet 2004. Ce schéma s'est bien évidemment reproduit en 2005.

Il y a également eu des accélérations 'particulières', causées par trois super Conseils des Ministres de deux jours. Le super Conseil des Ministres de Gembloux a pris toute une série de mesures socio-économiques, celui d'Ostende des mesures socio-écologiques et le super Conseil des Ministres du Lambermont a élaboré un ensemble cohérent de mesures concernant la justice et la sécurité.

Le rôle de la cellule de coordination générale de la politique a consisté à tirer une ligne générale en matière de contenu, à faire en sorte que la préparation se déroule de manière rationnelle et que l'exécution des mesures au Gouvernement et au Parlement se déroule comme prévu.

En 2005, les activités se sont principalement concentrées sur la préparation du Pacte de solidarité entre les générations. Au cours de la seconde moitié de 2005, ce pacte a pris la forme d'un document de soixante-six mesures.

Outre ces moments particuliers, la cellule de coordination de la politique a continué à coordonner et à suivre les choix politiques quotidiens, que ce soit au Conseil des Ministres, au Comité de concertation, au Parlement ou au niveau européen.

La cellule stratégique **Le fonctionnement général**

La cellule stratégique assiste en substance le Premier Ministre dans tous les domaines de la politique gouvernementale. Les accents principaux sont mis sur la politique socio-économique et sur la politique internationale. Un appui est fourni de manière occasionnelle - et sur une base ad hoc - dans le cadre d'autres dossiers spécifiques.

Cette cellule est composée de conseillers qui élaborent des propositions en concertation étroite avec les services d'exécution de la politique, qui relèvent de la compétence du Premier Ministre. Il s'agit principalement des compétences suivantes: sujets socio-économiques, relations internationales et communication externe.

En concertation avec le Président du Comité de Direction, la cellule apporte avec le management de ligne une assistance stratégique et technique au Premier Ministre (préparation des dossiers du Conseil des Ministres et leur défense lors des réunions de la cellule de coordination générale de la politique, la planification et la réalisation des intentions stratégiques du Gouvernement et le soutien apporté au Premier Ministre au Parlement).

Accents pendant la période 2003-2005

L'agenda de la cellule stratégique pour 2003-2005 était bien évidemment le même que celui de la cellule de coordination de la politique. Etant donné que la déclaration de politique gouvernementale, le budget, le contrôle budgétaire, les lois-programme, les super conseils des ministres et le pacte de solidarité entre

les générations sont tous constitués d'une succession de dossiers très techniques, la cellule stratégique a pour mission de préparer le contenu de chacun de ces dossiers. Chaque décision doit ensuite être transposée dans un texte de loi.

Les "experts socio-économiques" au sein de la cellule stratégique ont dû se consacrer de manière intensive au budget, qui pour la sixième année de suite était en équilibre, aux deux super conseils des ministres socio-économiques et bien évidemment au Pacte de solidarité entre les générations. Ils se sont également occupés de la coordination et de l'exécution des différentes réductions de charges et mesures en faveur de l'économie et de l'emploi.

Outre le suivi de la réforme de la justice et de la police, les "experts justice et sécurité" de la cellule stratégique se sont concentrés sur le super Conseil des Ministres du Lambertmont. Les nombreuses décisions qui y ont été prises ont nécessité, pour l'ensemble de la période 2003-2005, un suivi et une exécution systématiques tant au niveau du Conseil des Ministres et du Parlement qu'au niveau de l'application sur le terrain.

En 2003-2005, les "experts affaires étrangères et défense" se sont principalement concentrés sur la réalisation de la Constitution européenne et son suivi, pour lesquels bon nombre de contacts bilatéraux ont eu lieu tant en Belgique qu'à l'étranger. Les relations transatlantiques ont également attiré l'attention. La venue du Président des Etats-Unis d'Amérique a nécessité bon nombre de préparatifs sur le plan national et européen. Sa visite a d'ailleurs donné un nouvel élan aux relations transatlantiques.

Le noyau stratégique Simplification administrative

Les experts ont également assisté le Premier Ministre lors des nombreuses visites de chefs d'Etat et de gouvernement étrangers. Ils l'ont également fait pour les différentes manifestations organisées en Europe dans le cadre de la commémoration de la fin de la seconde guerre mondiale.

Les relations avec l'Afrique, avec entre autres la présence du Premier Ministre à la commémoration du 10e anniversaire du génocide au Rwanda, ont également attiré toute l'attention.

Depuis l'entrée en fonction de l'actuel Gouvernement, le Secrétariat d'Etat à la Simplification administrative est rattaché administrativement et budgétairement au SPF Chancellerie du Premier Ministre.

Le fonctionnement général

La cellule stratégique du Secrétaire d'Etat à la Simplification administrative a pour mission de réduire les tracasseries administratives imposées aux citoyens et aux entrepreneurs dans leurs contacts avec les autorités. Douze projets de simplification pour les citoyens et les entreprises ont été repris dans l'accord de Gouvernement fédéral. Ces projets, appelés les 'XII Oeuvres', constituent le fil rouge de la politique du secrétaire d'Etat à la Simplification administrative. L'approche structurelle a été choisie: réduire les tracasseries administratives existantes et éviter les nouvelles charges. A l'initiative du secrétaire d'Etat, un programme d'action permanent a été rédigé en collaboration avec l'ensemble du Gouvernement fédéral, qui identifie non seulement les XII Oeuvres mais aussi des projets de simplification additionnels.

Accents importants

Fin 2005, 8 des XII Oeuvres avaient déjà été réalisées. Le contrôle du chômage et la copie certifiée conforme ont ainsi été supprimés, les indépendants, les entrepreneurs et les personnes qui exercent une profession libérale peuvent remplir leur déclaration à l'impôt par la voie électronique, les attestations pour les marchés publics fédéraux ont été supprimées et le test Kafka pour la législation a été introduit. L'utilisation du numéro d'entreprise unique a été généralisée et la demande d'un permis de conduire ne nécessite plus de timbres fiscaux. Enfin, les factures entrantes peuvent désormais être scannées et le délai de conservation a été ramené de 10 à 7 ans. L'exécution des XII Oeuvres se déroule donc comme planifiée. Les 4 Oeuvres restantes sont déjà partiellement réalisées ou ont été lancées. Outre ces 8 Oeuvres, une centaine de simplifications additionnelles ont déjà été réalisées grâce à la collaboration d'autres membres du Gouvernement.

Autre réalisation importante: la création du point de contact Kafka. Son objectif est de dégager une image claire des tracasseries administratives que les citoyens et les entrepreneurs rencontrent dans la vie de tous les jours. En décembre 2003, le point de contact Kafka a été ouvert pendant 3 mois. Au total, 3.800 suggestions valables ont été reçues. Après une analyse approfondie, les points noirs les plus urgents ont été identifiés et ajoutés aux projets du noyau stratégique. Depuis février 2005, les citoyens et les entrepreneurs peuvent soumettre des suggestions en matière de simplification administrative sur www.kafka.be. Le point de contact Kafka constitue ainsi un instrument politique essentiel pour la simplification administrative.



2. Les organes de gestion ou les directions 'horizontales'

2.1 Le Président du Comité de direction

Le Président du Comité de direction est le chef du SPF Chancellerie du Premier Ministre. Il est responsable de la gestion opérationnelle.

Les points de départ pour toutes les activités des services respectifs de la Chancellerie sont le plan stratégique et le calendrier du Président.

A la fin de chaque semestre, le Président fixe, en concertation avec le Premier Ministre, le calendrier des activités pour les six prochains mois, de janvier à juillet et d'août à décembre.

Dans ce calendrier sont planifiées toutes les activités prévues, tant sur le plan national que sur le plan international. Ce calendrier est bien évidemment adapté en permanence en fonction des circonstances mais constitue néanmoins le cadre de référence pour le Comité de direction.

2.2 Le Comité de direction

Le Comité de direction est présidé par le Président et est composé des chefs des services opérationnels, des directeurs fonctionnels des services d'encadrement et du directeur de la cellule stratégique. Le comité est chargé de la gestion du service public fédéral conformément au plan stratégique du Président. Lors des réunions, le comité formule toutes propositions utiles pour optimiser le fonctionnement du SPF et assure la coordination entre les différents services. De plus, le Comité de direction se réunit sur une base ad hoc pour les dossiers urgents. Le Comité de direction a également pour mission de présenter le projet de budget et de veiller à son exécution.

2.3 Services d'encadrement communs

Pour optimiser les quatre services publics fédéraux horizontaux, dont la Chancellerie, les présidents ont décidé en 2003 d'organiser les services d'encadrement autant que possible de manière commune, d'où le nom de 'Shared Services'. Ces services communs assurent les missions en matière de Budget et Contrôle de la Gestion, Personnel et Organisation et ICT pour chacune des quatre organisations. Le service d'encadrement Audit interne est encore en voie de création.



Budget & Contrôle de la Gestion

Le service d'encadrement Budget et Contrôle de la Gestion "B&CG" assure la gestion du processus financier au sein du SPF Chancellerie du Premier Ministre et est responsable du contrôle interne et du contrôle de gestion y afférents. Les départements B&CG au sein des quatre SPF horizontaux, à savoir la Chancellerie, B&CG, P&O et Fedict, sont dirigés par un seul directeur d'encadrement (installé à la Chancellerie).

Le service soutient le Comité de direction et le management de ligne de la Chancellerie en matière de planification financière, de suivi et d'évaluation. Le service d'encadrement stimule l'utilisation du budget en tant qu'instrument de planification et en tant qu'aide dans la prise de décision.

On travaille en permanence à l'optimisation des différents processus.

Les organes de gestion

Les tâches du service consistent en l'élaboration d'une proposition de budget sur la base des objectifs stratégiques et opérationnels du SPF et la tenue d'une comptabilité. Le service d'encadrement fait rapport au Comité de direction sur l'évolution du budget et de la planification. B&CG dépose les comptes annuels et se charge d'évaluer le budget exécuté. Le service est également chargé du contrôle de la gestion des processus budgétaires.

Pour les tâches quotidiennes, le service entretient des contacts réguliers avec l'Inspection des Finances, le SPF Budget et Contrôle de la Gestion, la Cour des comptes et le Contrôleur des Engagements.

Le fait de mener une politique d'intégrité est et reste pour le service une mission importante. Pour ce faire, des systèmes de contrôle internes sont mis sur pied.

Optimisation des processus au cours de la période 2003-2005

Afin de faire du budget un véritable instrument de planification en vue de soutenir les objectifs opérationnels et stratégiques, le service d'encadrement B&CG a développé au cours de la période écoulée les fiches budgétaires: un instrument interne de planification budgétaire. Cet effort est poursuivi.

Afin d'améliorer le suivi du budget, le service a également lancé l'élaboration de tableaux de bord, qui permettent de suivre avec exactitude l'évolution des dépenses. Par ailleurs, les procédures budgétaires existantes ont été adaptées au fonctionnement réel du service public.

Au cours de cette période, le service d'encadrement a incité le management à préparer la réalisation d'un contrôle interne, sur la base du modèle COSE (Committee of Sponsoring Organizations - USA). Voir page 15.



Budget 2003, 2004 et 2005

Tableau des crédits d'engagement (en milliers d'euros), base engagements

	réalisations 2002	budget 2003	réalisations 2003	budget 2004	réalisations 2004	budget 2005	réalisations 2005
cellules stratégiques							
crédits personnel	2.380	2.706	2.497	4.122	3.610	4.149	3.696
fonctionnement	477	589	570	759	761	1.019	889
total gestion	2.857	3.295	3.067	4.881	4.371	5.168	4.585
Chancellerie							
enveloppe personnel	6.024	7.908	7.031	9.031	7.294	9.056	7.812
moyens de fonctionn.	1.873	3.064	2.880	3.051	2.551	2.194	2.148
divers	78	79	77	145	115	163	137
total	7.975	11.051	9.988	12.227	9.960	11.413	10.097
Communication ext.	10.778	9.696	9.344	7.576	6.476	10.396	10.259
ICT-shared	3.346	3.370	3.370	5.281	5.153	5.422	5.217
Dotations (e.a. bicult)	0	0	0	44.662	44.662	45.215	45.195
simplification admin.	0	0	0	1.916	1.794	3.590	2.739
total	14.124	13.066	12.714	59.435	58.085	64.623	63.410
total chancellerie	22.099	24.117	22.702	71.662	68.045	76.036	73.507
primes syndicales	0	55.290	55.290	533	553	39.270	39.270
total général	24.956	82.702	81.059	77.076	72.969	120.474	117.362

Les données sont basées sur les budgets approuvés des années concernées et sur les engagements réalisés. Au cours de la période concernée, un certain nombre de réorganisations ont eu lieu qui expliquent les importantes variations, à savoir:

- La réorganisation de la Chancellerie dans le cadre de la modernisation des pouvoirs publics (cellules stratégiques¹, organes de gestion et services opérationnels²)
- Depuis 2004, la Chancellerie dispose d'une enveloppe de personnel permettant d'exécuter le plan de personnel. Cette enveloppe sera complétée progressivement après une évaluation approfondie des besoins
- Le développement d'un shared service ICT pour les 4 SPF horizontaux et la poursuite de la modernisation de "Regedoc" (augmentation crédits ICT depuis 2004)
- L'impact des festivités 175-25 sur les dépenses de la Direction Communication externe
- L'attribution des dotations aux institutions biculturelles (Le Théâtre royal de la Monnaie, le Palais des Beaux-Arts et l'Orchestre national de Belgique) depuis 2004
- Les actions de simplification dans le cadre du plan Kafka
- Les primes syndicales sont accordées tous les deux ans (ce qui explique les modifications).

Le budget global du SPF Chancellerie met les moyens à disposition qui doivent permettre de développer les services fournis par le SPF et qui doivent aussi lui permettre d'exécuter ses tâches essentielles comme il se doit.

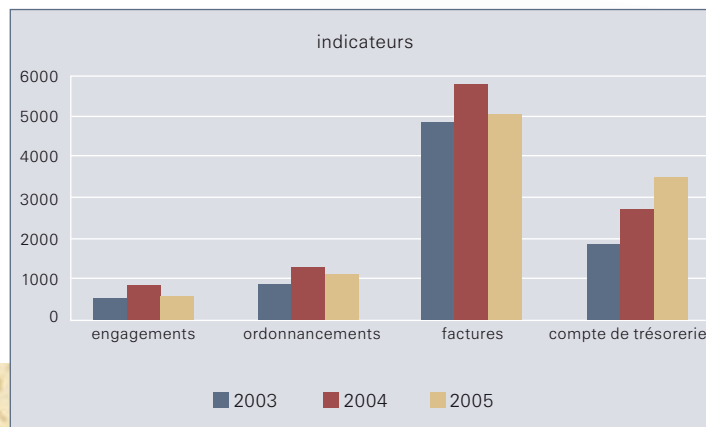
¹ L'augmentation "cellules stratégiques 2003-2004" est due, d'une part, à la modification des cellules stratégiques lors de l'instauration du nouveau gouvernement et, d'autre part, aux crédits pour le secrétaire d'état à la simplification administrative.

² L'évolution au niveau des moyens de fonctionnement 2003-2005 est également due, d'une part, à l'intégration de la Direction Communication externe et, d'autre part, aux glissements internes (cellule stratégique et organes de gestion, ICT, opérationnel) ayant pour objectif d'arriver à une meilleure structure et un meilleur contrôle des frais.

Chiffres-clés

Les données suivantes donnent un aperçu des opérations. Les augmentations sont dues à l'intégration de l'ancien Service Fédéral d'Information.

	2003	2004	2005
engagements	511	772	557
ordonnancements	806	1.228	1.016
factures	4.928	5.724	5.026
compte de trésorerie	1.750	2.658	3.550
délaï de paiement	pas d'appl.	40	41



COSO (Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission) est un modèle de contrôle interne, développé aux Etats-Unis. Par arrêté royal du 26 mai 2002, l'application en a été rendue obligatoire pour les autorités fédérales belges.

Cet arrêté instaure un processus de contrôle interne ayant pour objectif d'apporter une certaine certitude quant à:

- l'effectivité et l'efficacité des opérations
- la fiabilité des informations financières et relatives à la gestion
- le respect de la législation et des réglementations en vigueur.



Personnel & Organisation

Personnel & Organisation élabore une gestion moderne et intégrée du personnel. Le service d'encadrement fait en sorte que les services disposent de collaborateurs compétents. P&O est entre autres chargé des engagements, des carrières, du développement personnel et de l'amélioration des conditions de travail. Le service d'encadrement met au point les structures organiques requises pour le fonctionnement du service public: le plan de personnel, les cadres linguistiques, la réglementation. P&O assure également la gestion administrative des dossiers du personnel et le secrétariat du Comité de direction et du Comité de concertation de base.

Collaborateurs polyvalents

Les fonctionnaires de la Chancellerie doivent satisfaire à des exigences majeures. En effet, les activités de la Chancellerie présentent un caractère cyclique et irrégulier. Cela nécessite des collaborateurs polyvalents et flexibles. Ils doivent également faire preuve d'une grande intégrité. Tous les autres services publics doivent être traités de manière correcte dans le cadre de la coordination de la politique.

La Chancellerie réussit à attirer des collaborateurs motivés et de grand talent. Elle consacre par ailleurs une attention particulière au contenu de la fonction et tente de répondre au mieux

aux attentes de ses collaborateurs. Tant au niveau du contenu de leur fonction que sur le plan des perspectives de carrière, on tente de leur offrir des opportunités de développement.

Gestion des compétences

Le service Personnel & Organisation élabore des programmes en vue de renforcer et de développer les compétences des dirigeants. Pendant les années à venir, une gestion des compétences mûrement réfléchie sera lancée pour tous les collaborateurs. Une grande mobilité interne est encouragée. L'objectif est de stimuler le transfert de connaissances. Un programme d'accueil et d'introduction pour les nouveaux collaborateurs sera introduit.

Communication interne

L'importance de la communication interne ne cesse de croître. La Chancellerie souhaite diffuser rapidement tant les lignes de force stratégiques que les décisions concrètes concernant le personnel, de manière à ce que les collaborateurs soient toujours au fait des dernières informations. Dans cette optique, la poursuite du développement de l'intranet constitue un pas important.

Un défi pour 2006 consiste à développer et à appliquer des processus et des instruments afin de concrétiser la politique en matière de P&O.



Mouvements du personnel à la Chancellerie 2003-2005

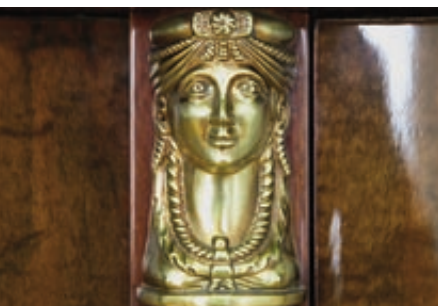
Evolution de la composition du personnel									
	Statutaires	Contractuels	Femmes	Hommes	NL	FR	Temps plein	Temps partiel	Total
1/01/2003	68	48	67	49	54	62	88	28	116
*1/01/2004	77	91	100	68	84	84	128	40	168
1/01/2005	78	94	105	67	86	86	127	45	172

Répartition selon le niveau					
	Niveau A	Niveau B	Niveau C	Niveau D	Total
1/01/2003	38	7	19	52	116
*1/01/2004	59	11	34	64	168
1/01/2005	61	12	34	65	172

Répartition selon l'âge						
	55 et plus	45 à 54	35 à 44	25 à 34	moins de 25	Total
1/01/2003	34	29	34	18	1	116
*1/01/2004	36	49	55	23	5	168
1/01/2005	35	50	55	25	7	172

Types d'absences les plus fréquemment demandées			
	1/01/2003	1/01/2004	1/01/2005
Interruption de carrière 100%	4	4	5
Interruption de carrière temps partiel	2	7	8
Semaine volontaire de quatre jours	13	17	24

* le 1er avril 2003, les membres du personnel du Service Fédéral d'Information ont été transférés à la Direction Communication externe



Technologies de l'information et de la communication

Depuis de nombreuses années, la Chancellerie joue un rôle de pionnier dans l'informatisation des activités publiques. Une équipe de spécialistes ICT est chargée de la fourniture et de la gestion de l'infrastructure ICT, de la sécurité et de la protection de celle-ci et du soutien des différents processus.

Une politique commune en matière d'ICT: Shared Services

Pour le service ICT, les trois dernières années ont été des années charnières. Tout d'abord, le contrat Fedenet a pris fin. Sur la base d'une analyse des besoins circonstanciée, le service ICT a rédigé un cahier des charges pour un nouveau contrat en 2003. En 2004, une consultation de marché a eu lieu et une nouvelle convention a été signée. La rénovation de l'infrastructure et des services d'exploitation était au centre de celles-ci. Un deuxième pilier de ce nouveau contrat et d'ailleurs une des modifications les plus importantes pour le service ICT, a été le lancement d'une politique informatique commune pour les services publics horizontaux d'appui, à savoir Budget & Contrôle de la Gestion, Fedict, la Chancellerie et Personnel & Organisation, dans le cadre des 'Shared Services'.

'Shared Services' était nouveau en 2004. Le concept est basé sur l'idée que les quatre SPF horizontaux, bien qu'ayant chacun des tâches spécifiques, sont tous des organisations relativement petites qui proposent des services généraux. Sur la base de ces conventions, il a été décidé de lancer un service commun tout en respectant l'autonomie de chaque entité participante. Les Shared Services comportent des applications et une infrastructure.

24h/24 et 7 jours/7

Le concept Shared Services implique une extension drastique du service ICT. Lors de la rédaction du nouveau contrat ICT, cet élément a été pris en compte. La protection et la disponibilité de l'architecture ICT, 24 h/24 et 7 jours/7 (24/7), reste plus que jamais une question prioritaire. Toutes les applications doivent pouvoir être consultées en dehors des heures normales de bureau et des données ne peuvent en aucun cas être perdues. La réalisation et l'exploitation d'une telle architecture nécessitent un savoir-faire spécifique dans divers domaines informatiques. C'est pourquoi, à l'avenir aussi, il sera fait appel à un mélange optimal de spécialistes internes et externes.

Regedoc, l'instrument pour une réduction optimale du support papier

Aujourd'hui, un deuxième défi important pour le service ICT est d'arriver à réduire le support papier. En 2004, des objectifs concrets ont été formulés à cet égard pour le Conseil des Ministres: pour la fin de la législature, toutes les activités du Conseil des Ministres devront être entièrement informatisées. Via Regedoc, l'ordre du jour du Conseil des Ministres, les dossiers y afférents et les décisions et notifications prises devraient être disponibles en ligne pour les membres du Gouvernement et leurs cellules stratégiques. Sous Verhofstadt II, cette 'électronisation' a connu un essor considérable. Les piles de papiers ont quasiment disparu plus tôt que prévu. On espère répéter ce succès en 2005 pour le Comité de concertation.

Regedoc

Regedoc a été créé en 1989. Il s'agit des archives électroniques des dossiers qui sont traités en Conseil des Ministres et en Comité de concertation. En ce temps-là, Regedoc était purement une base de données d'archives, qui pouvait être consultée par un groupe limité d'utilisateurs au sein des cellules stratégiques, des services publics fédéraux et de l'inspection fédérale des Finances.

En 2002, une rénovation ambitieuse de Regedoc a été lancée. Ainsi, le système a progressivement évolué d'un ensemble d'archives vers un instrument qui se charge également de la distribution électronique des ordres du jour, de l'introduction et de la distribution des dossiers et des notifications. Les utilisateurs peuvent consulter Regedoc, rechercher activement des informations, demander l'état de la situation et l'historique des dossiers. Le système Regedoc permet de suivre de près l'évolution des projets de loi.

“La poursuite du développement de Regedoc fait partie des objectifs stratégiques de la Chancellerie. Afin de pouvoir continuer à répondre aux besoins sans cesse croissants des utilisateurs dans les cellules stratégiques, un nouveau cahier des charges (e-Premier) est en préparation. Celui-ci sera attribué en mai/juin 2006. L'avancée qualitative qui sera ainsi réalisée fera d'e-Premier une référence importante en matière de suivi de dossiers.

Mark Dillen

Nouvelle salle informatique

L'informatisation de la Chancellerie et le nouveau concept Shared Services sont très exigeants pour l'infrastructure. La salle informatique du 16 rue de la Loi a donc dû être rénovée et agrandie. A cet effet, 84m² ont été réservés dans l'infrastructure du « 16 ». C'est de là que part l'infrastructure réseau qui relie la Chancellerie et les services publics fédéraux horizontaux avec le réseau fédéral Fedman, le portail Belgium.be et l'internet.



Récupération belgique.be

En décembre 2000, deux sociétés hollandaises ont enregistré les noms de domaine "belgique.be" et "belgië.be". Ces deux sociétés souhaitaient conclure des contrats de collaboration ICT avec les autorités belges par l'intermédiaire de conventions de gré à gré. La Chancellerie a tenté pendant deux ans de les convaincre que cela n'était pas possible. Toute offre acceptable était néanmoins rejetée par les deux sociétés.

Au printemps 2003, la Chancellerie leur a fait savoir qu'une procédure serait entamée auprès du Cepina, le Centre belge d'arbitrage et de médiation, à moins qu'elles n'acceptent une indemnisation unique.

Une société a accepté cette offre ultime. En octobre, le transfert de 'belgique.be' était un fait. L'autre société a opté pour la voie juridique. En décembre 2003, le juge de la Cour d'Arbitrage a décidé que le nom de domaine "belgië.be" appartenait aux autorités fédérales. En janvier 2004, ce transfert était lui aussi réglé.

2.4 Services d'appui

Deux services fournissent un appui logistique spécialisé: le Service Traduction et le Service Secrétariat & Logistique.

Service Traduction

Les collaborateurs du Service Traduction sont chargés des traductions dans les trois langues nationales. Ils assurent également l'interprétation pendant les réunions du Conseil des Ministres, les comités de concertation et d'autres réunions formelles et informelles. Les textes sont très divers et abordent bon nombre de domaines. Les services peuvent également faire appel à eux pour des questions et des difficultés d'ordre linguistique.

Cinq personnes assurent cette tâche particulièrement intensive: 3 traducteurs et 2 interprètes. Le service traduction doit être disponible 24h/24 et 7 jours/7. Un service de garde est donc appelable à tout moment. Il y a deux périodes d'intense activité: juin-juillet, avant les vacances parlementaires du Gouvernement et septembre-octobre, après les vacances parlementaires. Mais dans la pratique, il ne fait jamais vraiment calme. Les heures irrégulières et les heures supplémentaires sont la règle et non l'exception.

Secrétariat & Logistique

Quelque 35 collaborateurs sont chargés de l'administration et de l'assistance logistique du Premier Ministre et de la Chancellerie. Le service Secrétariat & Logistique assure la gestion des bâtiments et de l'ensemble des installations techniques aux 16 et 14 rue de la Loi, ainsi que de l'Hôtel particulier du Premier Ministre, situé 1, rue Lambermont. Il assure également la gestion de

la salle de presse et des salles de réunion de la Chancellerie. Secrétariat & Logistique est chargé de l'achat des biens et services et gère le service de reprographie, le restaurant, le parc automobile, le service de réception et de messageries, l'équipe de nettoyage et le magasin des fournitures de bureau.

Par ailleurs, ce service est chargé du contrôle de la composition des secrétariats et des cellules stratégiques du Gouvernement fédéral, ainsi que de la composition de leur parc automobile.

Réalisations 2003-2005

Pendant la période 2003-2005, le service a assumé la responsabilité d'importants travaux de transformation en collaboration avec la Régie des Bâtiments. En effet, il y a bien longtemps que le "16" a besoin d'un nouveau lieu de réunion pour le Conseil des Ministres, mieux adapté, et d'un restaurant d'entreprise moderne. A cet effet, le 4e étage est entièrement transformé. Les travaux ont débuté en 2003 et sont toujours en cours. Le 3e étage recevra également une autre affectation. Des travaux ont lieu pour le moment en vue de l'installation, entre autres, d'un nouveau secrétariat du Conseil des Ministres et de quelques autres services.

En 2004, une rénovation partielle de la salle de presse au sous-sol a été entreprise. En 2005, les travaux de rénovation du bâtiment du 14 rue de la Loi ont été poursuivis. En août de l'année passée, la deuxième phase du réaménagement des combles et de la rénovation du troisième étage a été entamée.

En décembre 2005, la Direction Communication externe a quitté le 155, rue de la Loi pour emménager au rez-de-chaussée du 14, rue de la Loi.



3. Les directions opérationnelles ou 'verticales'

Les trois directions verticales assurent une grande partie des tâches essentielles de la Chancellerie.

Il s'agit des directions Secrétariats et Concertation, Coordination et Affaires juridiques et Communication externe.

3.1 La Direction Secrétariats et Concertation

La direction Secrétariats et Concertation compte quatre secrétariats: le Secrétariat du Conseil des Ministres, le Secrétariat du Comité de concertation, le Secrétariat des comités de négociation syndicale (Comité A et Comité de Secteur I) et le Secrétariat du Comité ministériel du renseignement et de la sécurité.

Le Secrétariat du Conseil des Ministres

Ce service assure toutes les activités administratives et logistiques liées aux réunions hebdomadaires du Conseil des Ministres pour faciliter une prise de décision aussi aisée que possible au sein du Gouvernement. Il informe également rapidement sur les décisions du Gouvernement.

Malgré le transfert important de compétences des autorités fédérales vers les autorités régionales, le Conseil des Ministres reste un des épïcètres les plus importants de la politique belge.

Malgré le transfert important de compétences de l'Etat fédéral aux entités fédérées et la progression de l'intégration européenne, le Conseil des Ministres reste un des principaux épïcètres de la politique belge.

Eddy Van Paemel

	Conseil des Ministres Nombre de réunions	Nombre de sujets
1999	48	1664
2000	38	1601
2001	37	1730
2002	40	1859
2003	50	1978
2004	52	1315
2005	52	1304

2004 a permis une réduction importante du support papier

En 2004, le Secrétariat du Conseil des Ministres a fait un pas important dans la voie de l'informatisation. L'époque où les membres du Gouvernement introduisaient des dossiers volumineux et où des montagnes de papier étaient produites appartient dorénavant au passé. Tous les dossiers, ordres du jour et notifications sont envoyés par la voie électronique afin de limiter l'utilisation du papier. Les documents sont enregistrés dans Regedoc, les archives électroniques du Conseil des Ministres. Deux dossiers sur support papier sont toutefois encore en circulation: un pour les archives et un autre pour consultation.

L'ICT, un élément principal

Le passage de l'information sur papier à l'information électronique (voir Regedoc à la page X) nécessite un changement de mentalité non négligeable, tant au sein de la Chancellerie que dans les cellules stratégiques des membres du Gouvernement, et ceci surtout au niveau des procédures et du timing. L'ICT n'est plus une chose accessoire mais est devenu un élément-clé. A ce jour, les collaborateurs du Secrétariat et les membres du Gouvernement ont bien réagi à ce changement. Lors de la poursuite de l'informatisation, l'attention doit maintenant être concentrée sur la qualité des documents et la continuité du travail électronique. Les connaissances acquises par le Gouvernement actuel ne doivent pas se perdre en cas de changement de Gouvernement.



Le papier en Conseil des Ministres: d'une camionnette remplie à deux liasses

Par le passé, chaque réunion du Conseil des Ministres produisait un énorme tas de papier.

- Lorsqu'un membre du Gouvernement souhaitait inscrire un dossier à l'ordre du jour du Conseil des Ministres, il adressait une demande au secrétariat. Tout dossier comprenait une note d'introduction, le document à propos duquel le Conseil des Ministres devait prendre une décision et un certain nombre d'annexes de nature différente. Cette masse de papier était soumise au Conseil des Ministres en 65 exemplaires identiques.
- Sur la base de ces dossiers, le secrétariat rédigeait un ordre du jour, qui était remis aux cellules stratégiques.
- A l'issue du Conseil des Ministres, le secrétariat résumait les décisions prises sous forme d'une notification détaillée. Ces notifications étaient transmises aux membres du Gouvernement et aux Présidents des services publics fédéraux.
- Il y a peu un Conseil des Ministres nécessitait donc globalement une camionnette de papier. Aujourd'hui, la même procédure est toujours suivie, à la différence que tout se fait maintenant par voie électronique. Seuls deux exemplaires sur papier subsistent pour chaque document: un exemplaire destiné aux archives et un autre pour consultation.

Le Secrétariat du Comité de concertation

Ce secrétariat apporte un soutien administratif, logistique et de contenu pour les réunions mensuelles du Comité de concertation, qui est une assemblée ministérielle composée de ministres des différents Gouvernements du pays. Cette assemblée discute des dossiers qui concernent tant le Gouvernement fédéral que les Gouvernements des entités fédérées.

L'objectif est également de progressivement évoluer vers un flux de documents principalement électroniques. Il reste encore un long chemin à parcourir étant donné la nécessaire interaction avec les Gouvernements des entités fédérées, qui disposent de leurs propres habitudes, procédures et infrastructures ICT.

Comité de concertation		
	Nombre de réunions	Sujets
1999	6	15
2000	5	20
2001	9	58
2002	11	103
2003	10	86
2004	14	122
2005	14	141

Le Service des Affaires syndicales

Ce service assure le secrétariat du Comité A, le comité commun à l'ensemble des services publics, et le Comité de Secteur 'Administration générale'. Ces deux comités sont des organes organisant la négociation entre les autorités publiques et les syndicats représentatifs de leur personnel.

En vue de leur apporter une assistance administrative et logistique, le Service des Affaires syndicales met en outre du personnel à la disposition de deux commissions de contrôle indépendantes et autonomes:

- la Commission de contrôle de la représentativité des organisations syndicales dans le secteur public;
- la Commission de contrôle du paiement des primes syndicales.

Comités syndicaux		
	Nombre de réunions	Sujets
1999	1	4
2000	20	39
2001	28	63
2002	18	60
2003	18	50
2004	12	25
2005	10	22

Un usage réduit du papier est également un des grands objectifs de ce service. Dans les années à venir, son fonctionnement administratif sera aligné sur les applications développées pour le Secrétariat du Conseil des Ministres. Etant donné que ce service concerne plus de non-membres du Gouvernement, l'accès aux dossiers électroniques constitue une question prioritaire. D'où la nécessité d'une nouvelle approche de Regedoc à l'avenir: les autorisations ne seront plus délivrées sur base du dossier mais bien sur base du type de réunion.



Le Secrétariat du Comité ministériel et du Collège du renseignement et de la sécurité

Le **Comité ministériel du renseignement et de la sécurité** est un organe politique qui détermine la politique en matière de renseignement. Il conseille sur les initiatives politiques législatives en matière de renseignement et de sécurité. Le Premier Ministre est Président du Comité, dans lequel siègent également d'office les ministres de l'Intérieur, de la Justice, de la Défense et des Affaires étrangères. D'autres membres du Gouvernement peuvent être invités ou désignés comme membre permanent.

Le **Collège du renseignement et de la sécurité** est un organe administratif qui sert de relais entre le Comité ministériel et les services qui appliquent la politique du renseignement sur le terrain. Le Président de la Chancellerie en est le Président et peut déléguer la présidence à l'expert en matière de sécurité du Premier Ministre.

Le secrétariat de ce Collège est assuré par les services de la Chancellerie. C'est ici que le suivi et la préparation des activités du Comité ministériel du renseignement et de la sécurité sont pris en charge.

A l'heure actuelle, l'intégration du fonctionnement administratif du Comité dans Regedoc, le programme électronique de gestion des dossiers, est à l'étude.

La vitesse supérieure en 2003

En 2003, bon nombre de réunions du Collège du renseignement et de la sécurité ont été consacrées à la crise et à la guerre en Irak. Le collège a joué pleinement son rôle de plate-forme de concertation entre les différents services opérationnels. Sur la base de leurs informations, des analyses communes ont été effectuées quant à la menace que cette guerre pouvait constituer pour la Belgique. Ils ont fait des propositions de mesures opérationnelles.

Réaction commune face au terrorisme en 2004

La lutte contre le terrorisme et l'extrémisme doit en permanence donner lieu à un meilleur échange d'informations entre les différents partenaires: une analyse concertée de la menace constitue en effet la meilleure base pour une réaction commune.

Lors de sa réunion du 10 novembre 2004, le Comité ministériel a dès lors décidé d'étendre le Collège du renseignement et de la sécurité avec des services qui peuvent contribuer à cette analyse commune de la menace (par ex. Douane et Accises et le SPF Mobilité). Des représentants des Ministres, qui sont membres du Comité ministériel, en font également partie. En 2004, le Gouvernement a en outre décidé de transformer le Groupe interforces antiterroriste en Organe de Coordination pour l'Analyse de la menace. Il sera chargé d'une analyse globale et commune de la menace. Il est placé sous la responsabilité directe du Comité ministériel. Il transmettra cette analyse au Collège, qui évaluera les mesures et veillera à leur exécution coordonnée par les services concernés.

Le Comité ministériel se réunit en principe tous les mois. Les réunions sont à chaque fois préparées par le Collège.

3.2. La Direction Coordination et Affaires juridiques

Cette direction regroupe bon nombre de sous-divisions différentes ayant chacune leur propre spécialisation: le Service d'Études, le Service Protocole et Distinctions honorifiques, le Service Renseignement et Sécurité, le Service Réformes institutionnelles, le Service des Marchés publics et le Service du Contentieux.



Cette Direction veille, dans le respect des objectifs fixés dans le plan de management du Président du Comité de direction, à apporter la preuve constante d'une grande intégrité en traitant tous les acteurs sur le même pied dans son rôle de soutien et de conseil en matière de coordination politique générale.

Françoise Audag-Dechamps

Le Service d'études...

est chargé d'apporter un soutien technique et juridique lors de la préparation, de la coordination et du suivi de projets gouvernementaux. Il fournit une expertise juridique et technique en matière de techniques et de procédures législatives. Il assure le suivi des travaux parlementaires et la coordination des réponses aux questions parlementaires.

Ce service s'occupe aussi des compétences et du statut des membres du Gouvernement ainsi que du statut des services et institutions créés auprès du Premier Ministre.

Les fonctionnaires du Service d'études représentent le Premier Ministre, en concertation avec les membres concernés de la Cellule stratégique et de la Cellule de coordination générale de la politique, dans un certain nombre de groupes de travail, de conseils et de commissions.



Un aperçu des activités importantes en 2003-2004-2005

• Une année d'élections

2003 était une année d'élections, ce qui constitue à chaque fois une année particulière pour le Service d'études.

Beaucoup d'énergie a été consacrée à la bonne préparation de la formation du Gouvernement, ce qui implique aussi un travail de coordination non négligeable.

Dès que le Gouvernement est formé, le Service d'études doit mener à bonne fin l'installation de tous les Membres du Gouvernement et des organes stratégiques. A cet effet, un vade-mecum a été mis à la disposition des Membres du Gouvernement reprenant des informations sur le fonctionnement du Gouvernement, le statut et les compétences des Membres du Gouvernement ainsi que l'application pratique concernant l'importance et la composition des organes stratégiques de chaque Service public fédéral.

• Lois et arrêtés 2003-2004-2005

Le Service d'études était étroitement associé à la préparation et à la coordination de la loi spéciale du 12 août 2003 portant modification de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, transférant les compétences en matière d'attribution des licences pour les exportations d'armes aux Régions, de la loi du 5 août 2003 relative aux violations graves

du droit international humanitaire, des lois du 8 décembre 2003 relevant de caducité certains projets de loi, de la loi du 8 mai 2003 relative à la réalisation d'une étude scientifique sur les persécutions et la déportation des juifs en Belgique pendant la Seconde Guerre mondiale, ainsi qu'à la Déclaration de révision de la Constitution, publiée au Moniteur Belge du 10 avril 2003.

Le Service d'études coordonne, en collaboration avec la cellule de coordination générale de la politique de la Chancellerie, la procédure législative des « lois-programme ». Autrefois, les lois-programmes contenaient, à côté des dispositions exécutant les décisions budgétaires, également un grand nombre de petites dispositions légales rassemblées dans un seul projet de loi. Suite à un accord entre le Gouvernement et le Parlement, il a été décidé de reprendre, dès l'année 2005, dans la loi-programme seulement les dispositions exécutant les décisions budgétaires. Les autres dispositions allaient être regroupées dans les projets de loi portant des dispositions diverses.

Il assure également le suivi des mesures d'exécution des lois adoptées et des arrêts de la Cour d'arbitrage, et ce à la demande du Président de la Chambre des Représentants. La seconde mission consiste en un état de la situation bimestriel et en l'élaboration d'un projet de "loi de réparation". Cet état d'avancement est transmis au Président de la Chambre.



Un travail considérable a été effectué autour de l'exécution de la loi du 20 décembre 2001 relative au dédommagement des membres de la Communauté juive de Belgique pour les biens dont ils ont été spoliés ou qu'ils ont délaissés pendant la guerre 1940-1945. La Direction est chargée de tous les aspects organisationnels du fonctionnement de la Commission pour le dédommagement des membres de la Communauté juive de Belgique. Le renforcement du secrétariat a notamment contribué à un traitement nettement plus rapide des demandes de dédommagement.

Quant aux institutions biculturelles (Orchestre national de Belgique, Théâtre royal de la Monnaie et Palais des Beaux-Arts), la Direction leur assure un soutien juridico-technique dans le cadre de la gestion administrative et budgétaire. En 2004, la Direction a ainsi élaboré le statut des commissaires de Gouvernement auprès de ces institutions.

Enfin, le Service a, conjointement avec les Services publics fédéraux Affaires étrangères et Intérieur, élaboré un nouveau cadre légal relatif aux principes généraux d'octroi de distinctions honorifiques. Le cadre légal s'avérait nécessaire après l'annulation par le Conseil d'Etat du règlement servant de base pour ces principes généraux. Ce projet a été déposé au Parlement lors du dernier trimestre de l'année 2005. En 2006,

la mise en œuvre de ce projet de loi sera entamée ainsi que l'élaboration de nouvelles procédures afin d'absorber le plus rapidement possible l'arriéré qui s'est produit pour certaines catégories (professionnelles). En outre, la concertation avec les Communautés et les Régions sera poursuivie en vue de l'élaboration d'une procédure uniforme pour toute personne concernée.

- **Le projet CIAT**

Depuis 2002, on a travaillé, en collaboration avec le Service public fédéral Justice, à l'élaboration de la réglementation pour l'encadrement du Centre d'information et d'analyse en matière de trafic d'êtres humains. Suite à la publication de l'arrêté royal du 16 mai 2004 (Moniteur Belge du 28 mai 2004) relatif au trafic et à la traite des êtres humains, le Centre d'analyse a obtenu sa base légale et a pu démarrer ses travaux dans le courant de 2004.

- **L'enquête économique**

- En 2004, le Service d'études a été étroitement associé à la dernière phase de la préparation de l'enquête économique 2004 de la Belgique par l'OCDE.



• Travaux et questions parlementaires

Le Service d'études est chargé du suivi de l'état d'avancement des avants-projets et projets de loi ainsi que des réponses du Premier Ministre aux questions parlementaires écrites. Il assure également la coordination des questions parlementaires qui sont posées aux autres membres du Gouvernement. Un réseau a été créé à cet effet, composé de membres des milieux gouvernementaux, qui sont chargés du suivi des travaux parlementaires. Une procédure encore plus automatisée et uniformisée pour les questions écrites est en cours de préparation.

• Représentation du Premier Ministre

Le Service d'études représente le Premier Ministre entre autres dans les assemblées suivantes:

- Commission interministérielle Droit humanitaire: le représentant y préside le Groupe de travail « Communication » et a à ce titre organisé une Table ronde relative aux personnes disparues en novembre 2004, qui sera suivie en juin 2006 d'une réunion internationale d'experts relative aux personnes disparues lors d'un conflit armé que ce groupe de travail gère également.

Il a poursuivi également via ce groupe de travail l'élaboration d'un projet de site internet de la CIDH (conception, construction concrète et formation pour les administrateurs).

Il participe aux autres groupes de travail de la CIDH: législation (avis relatif à l'adaptation de la loi du 16 juin 1993 dite « de compétence universelle », notamment), protection des biens culturels (avec une intervention à titre d'expert à la demande du CICR lors d'une rencontre euro-asiatique des commissions nationales de mise en œuvre de droit humanitaire à Minsk en juin 2003), préparation et suivi des Conférences internationales de la Croix-Rouge et du Croissant rouge),... Il assure également la coordination et le pilotage d'une série de documents de référence de la Commission, mis à jour en 2004 et réédités en 2005;

- Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge;
- Commission interdépartementale pour le Développement durable. Dans ce cadre, un plan d'action en matière de développement durable a été élaboré pour la Chancellerie.



Le Service des marchés publics...

est chargé de la préparation, de la coordination et du suivi des règles en matière de marchés publics et en particulier de la transposition du droit européen en droit national. Le Service participe aux réunions européennes en matière de marchés publics et assure le secrétariat de la Commission consultative fédérale des marchés publics. Le Premier Ministre et ses collaborateurs mais aussi des 'clients' externes peuvent y faire appel pour un avis juridique et technique en matière de marchés publics.

Le respect des règles en matière de marchés publics

La législation relative aux marchés publics est une matière fédérale. Elle vaut comme une sorte de « code » qui doit être respectée par les différentes instances des autorités fédérales et d'autres autorités (Communautés et Régions, autorités subordonnées) lors de l'attribution des marchés pour la fourniture de biens et services. Dix à vingt milliards d'euros sont investis chaque année dans des marchés publics. Afin d'assurer la concurrence économique, les directives en la matière sont de plus en plus harmonisées et les règles de l'Organisation internationale du commerce sont d'application.

Transposer les directives européennes

Le 31 mars 2004, le Parlement européen et le Conseil ont adopté deux directives en matière de marchés publics: la directive 2004/17/CE portant coordination des procédures de passation des marchés dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports et des services postaux et la directive 2004/18/CE relative à la coordination des procédures pour le placement des marchés publics de travaux, de fournitures et de services. La transposition implique une réforme de l'ensemble de la législation en matière de marchés publics, une tâche non négligeable qui incombe au Service des marchés publics.

Ce service répond en outre aux nombreuses questions du Premier Ministre et de ses collaborateurs, d'autres services publics fédéraux, des Communautés et des Régions et même de pouvoirs locaux, relatives à la matière complexe que constituent les marchés publics.

Enfin, le Service des marchés publics assure également le travail de secrétariat non négligeable pour la Commission des marchés publics: En 2004, la Commission s'est réunie à quarante reprises, et en 2005 à cinquante-cinq reprises.

Cela fait maintenant 25 ans que je m'occupe de législation en matière de marchés publics et cela me fascine toujours autant. Est-ce la preuve qu'il s'agit d'une matière vivante ? Nous en sommes aujourd'hui à la troisième révision. J'admets qu'il ne s'agit pas d'une matière facile, la loi sur les marchés publics touche en effet à bon nombre de disciplines juridiques. Il faut une certaine application pour comprendre la réflexion logique derrière tout cela... et lorsque l'on maîtrise enfin la matière d'une certaine manière, on constate souvent que la réalité se retrouve difficilement dans les textes auxquels on se réfère. La réalité évolue en outre constamment. Il y a dix ans, on ne tenait pas compte du fait que les marchés publics seraient également transmis par la voie électronique... Qui a dit que travailler au Service des marchés publics était ennuyeux ?

Claude Dardenne

Le Service du Contentieux...

coordonne les interventions du Gouvernement fédéral devant la Cour d'arbitrage.

Il reçoit et distribue aux membres du Conseil des Ministres les documents que la Cour d'arbitrage fait parvenir au Premier Ministre et assure le secrétariat en ce qui concerne la défense des intérêts de l'Etat fédéral belge devant cette juridiction. Le Service s'occupe également des recours contre le Premier Ministre devant d'autres tribunaux et cours.

Le service veille au respect des règles de procédure et des délais en rapport avec les interventions mentionnées ci-dessus: renvoi aux membres du Gouvernement concernés, désignation d'avocats, dépôt des mémoires...

Il prépare les dossiers relatifs aux affaires pendantes devant la Cour d'arbitrage, qui doivent être soumises au Conseil des Ministres.

En 2003, il s'agissait de 294 dossiers, en 2004 de 375 dossiers et en 2005 de 714 dossiers.

L'augmentation significative du nombre de dossiers en 2005 est plutôt fortuite et s'explique par le nombre important de questions préjudicielles similaires qui ont reçu un arrêt de réponse immédiate, renvoyant à un arrêt antérieur dans la même matière, la plupart d'entre eux confirmant que la loi ne contient pas de violation.

Cour d'arbitrage	
	Nombre de dossiers
1999	380
2000	284
2001	265
2002	289
2003	294
2004	375
2005	714



Au contraire, le nombre de violations constatées a diminué. Le Service du Contentieux est également responsable d'une bibliothèque, en majeure partie juridique, pour consultation interne.

Le Service Protocole et Distinctions honorifiques...

est chargée du protocole, principalement des questions relatives aux plaques d'immatriculation A et du respect de l'ordre de préséance, ainsi que des questions relatives aux distinctions honorifiques. Le Service peut conseiller en matière de réglementation et de suivi des dossiers qui ont été introduits dans ce cadre auprès du Premier Ministre ou du Conseil des Ministres, principalement par les entités fédérées. Des demandes de distinctions individuelles sont également introduites par des particuliers.

Le Service collabore étroitement avec le Service des Ordres du Service public fédéral Affaires étrangères, qui est compétent pour cette matière.

Le Service Réformes institutionnelles...

assure le suivi des dossiers en matière de transfert de personnel et de biens de l'Etat fédéral vers les Régions et Communautés. Un certain nombre de transferts toujours pendants, ont été accélérés, entre autres le transfert de biens concernant des immeubles pour les compétences en matière de politique agricole et de pouvoirs subordonnés, décidé dans l'Accord du Lambertmont de 2001. Ce transfert aux Régions flamande et wallonne sera clôturé début 2006.

Le 1er septembre 2004, suite à trois arrêtés royaux du 10 août 2004, tout a été mis en oeuvre pour le transfert de personnel du SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie vers les Régions. Les compétences en matière d'importation, d'exportation et de transit d'armes, de munitions et de matériel à usage militaire ou de maintien de l'ordre ont été transférées aux Régions par la loi spéciale du 12 août 2003.



3.3 La Direction Communication externe

La Direction Communication externe est relativement nouvelle au sein de la Chancellerie (créée par AR du 15 mai 2001 et opérationnelle depuis 2002). Elle aide à déterminer la stratégie générale de communication des autorités fédérales. La Chancellerie vise une diffusion professionnelle et donc efficace des informations auprès des citoyens et des organisations du pays afin de rendre compte des activités politiques du Gouvernement et des services publics fédéraux. En outre, la Belgique doit transmettre une image de qualité à travers le monde.

“Notre point de départ ? Les citoyens doivent être correctement informés des décisions et des réglementations publiques. Les pouvoirs publics ont le devoir d’informer le citoyen sur la politique qu’ils mènent. Ce n’est pas au citoyen de faire en sorte qu’il obtienne les bonnes informations.”

Olivier Alsteens

La Direction générale Communication externe a deux missions importantes: fourniture de services et diffusion de connaissances en rapport avec la communication; initiation et exécution de projets de communication transdépartementaux.

Lors de l’exécution de ses missions, elle s’adresse à des groupes-cibles internes:

- les porte-parole politiques et les autres responsables de la communication des organes stratégiques,
- les responsables de la communication des SPF et SPP,

- les responsables de la communication des institutions et organismes publics fédéraux qui dépendent des SPF et SPP,
- les ambassades belges à l’étranger (en collaboration avec le SPF Affaires étrangères)

et des groupes-cibles externes:

- la population belge dans son ensemble,
- des groupes-cibles au sein de la population belge,
- la presse nationale et internationale,
- les autres autorités du pays (Communautés et Régions).

Le service dirige et stimule (en collaboration avec la Direction générale Communication interne au sein de P&O) le réseau des communicateurs fédéraux, à savoir le COMMnet, le COMMnet Kern et le COMMnet Portail. Ainsi, une synergie est générée en matière d’initiatives de communication fédérales, ce qui augmente l’impact de la communication fédérale.

Pour remplir ses missions, la Communication externe s’appuie sur les services suivants:

Le Service Appui et Coordination...

apporte à la direction de la communication un soutien administratif et logistique. Il y a une étroite collaboration avec le service B&CG pour la gestion du budget.



ALICE ©2003



ALICE ©2003

Le Service Création et Distribution...

contribue à la fourniture de services et à la diffusion de connaissances en rapport avec la communication aux groupes-cibles internes (services fédéraux de communication) et assure le lancement et le coaching des projets de communication intra-SPF pour le citoyen.

Ce service gère également l'infoshop.be, qui aide le citoyen à découvrir la Belgique en publiant des dépliants, des brochures, des ouvrages de référence, des photos, des diapositives et des vidéos.

Le Service Communication du Conseil des Ministres...

est chargé d'informer la presse et donc indirectement les services de presse de tous les ministres, le grand public et les entreprises des décisions prises par le Gouvernement lors du Conseil des Ministres. Ce service fait dès lors en sorte que chacun soit informé des décisions du Gouvernement et est également chargé de leur archivage et des possibilités de les consulter.

Les communiqués sont diffusés par l'intermédiaire de quatre canaux: comme dossier de presse lors de la conférence de presse habituelle du vendredi; par e-mail vers une base de données fixe de journalistes; sur www.belgium.be et sur www.presscenter.org. Toutes les informations relatives aux décisions du Conseil des Ministres peuvent y être recherchées sur la base de mots-clés.

Le Service Online...

élabore en collaboration avec Fedict une organisation de travail intra-SPF pour le portail fédéral www.belgium.be, le site pour la communication officielle avec le citoyen. Dans ce cadre, le service apporte un soutien considérable lors de la création et de la production de toutes sortes d'e-zines et de bannières publicitaires qui annoncent des services et des produits des autorités fédérales.

Le service optimise les processus de travail en ligne et la synergie au sein des autorités fédérales grâce à l'introduction de nouvelles technologies (RSS, XML). Les communicateurs web et les webmasters peuvent faire appel au service Online pour des programmes de formation spécifiques, qui augmentent leur efficacité en matière de communication internet www.webguide.fgov.be.

En 2005, une équipe a été constituée afin de coordonner le contenu du portail fédéral avec l'aide des autres autorités fédérales. Cette équipe est en train de développer une nouvelle vision pour relier le portail de manière plus harmonieuse aux sites d'autres institutions officielles. L'objectif est de faire de www.belgium.be une porte d'accès unique et conviviale vers toutes les informations officielles présentées de manière intégrée à des groupes-cibles très différents.

L'année 2005 a permis de cueillir les premiers fruits des engagements et des choix technologiques faits en 2004.

Sur le portail, le nombre de nouvelles et le suivi des actualités par mois ont quintuplé.

Les directions opérationnelles



ALICE ©2003



ALICE ©2003

Le Service Offline...

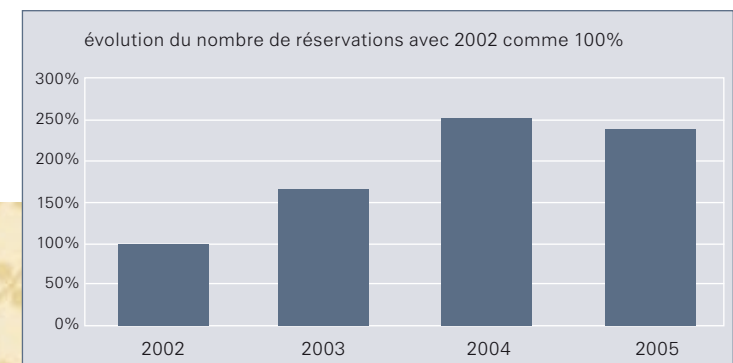
a une fonction consultative en matière de campagnes d'information et assure la gestion et la coordination de ces campagnes afin d'harmoniser la demande et l'offre d'information des différentes parties concernées (Gouvernement, citoyens, entreprises, médias) et de les convertir en une politique de communication efficace et rentable. Ce service entreprend des actions qui visent à améliorer la qualité et le professionnalisme des campagnes d'information et des moyens mis en œuvre. Ainsi des conventions-cadres ont été conclues avec les organismes de coordination d'un grand nombre de médias. Des espaces media sont acquis directement et de manière centralisée auprès des chaînes de radio et de télévision, des quotidiens, de la presse périodique et du secteur de l'affichage. Les autorités fédérales bénéficient ainsi d'importantes réductions. Grâce à ces prix attractifs, le service Offline peut, en collaboration avec les autres services publics fédéraux, mener des campagnes créatives sur des mesures publiques qui influencent la vie quotidienne en Belgique. Des campagnes ont, entre autres, été menées pour faire réagir les citoyens de manière adéquate à une vague de chaleur, pour informer sur les médicaments génériques, les voitures 'propres' et les dangers d'une intoxication au monoxyde de carbone. Des communications ont eu lieu à propos de la déclaration libératoire unique, de la semaine de la mobilité, du pacte de solidarité entre les générations, de la Constitution européenne, etc.

	Nombre de campagnes officielles
2002	32
2003	17
2004	28
2005	19

Le Centre de Presse international au Résidence Palace (RP-IPC)...

est un service de l'Etat à gestion séparée, situé dans le bâtiment magnifiquement restauré qu'est le Résidence Palace au 155, rue de la Loi. Il héberge plusieurs organisations professionnelles de la presse nationale et étrangère. Il offre aux autorités, instances et entreprises nationales et internationales un centre de congrès professionnel pourvu de toutes les facilités audiovisuelles et de catering. L'IPC offre un service global pour toutes sortes d'événements.

Ces dernières années, un nombre considérable de VIP se sont rendus au RP-IPC. Parmi ceux-ci: S.M. le Roi Albert II, le Secrétaire général des Nations Unies Monsieur Kofi Annan, différents chefs d'Etat et de Gouvernement, des ministres et des secrétaires d'Etat, des commissaires et des parlementaires européens, des chefs d'industrie, comme par exemple Steve Balmer, CEO de Microsoft et plusieurs autres personnalités des milieux politiques, des affaires et du secteur non-marchand. Le taux d'occupation des salles du RP-IPC augmente de façon exponentielle.





ALICE ©2003



ALICE ©2003

Voici quelques-uns des projets ayant obtenu un beau succès au cours de la période 2003-2005

- 10 ans de règne du Roi

En 2003, le Gouvernement fédéral a chargé la direction Communication externe d'organiser les festivités à l'occasion des 10 ans de règne de Sa Majesté le Roi Albert II, les 20 et 21 juillet 2003. Ce fût une fête populaire particulièrement réussie, qui a attiré quelque 300.000 fêtards. La population a participé activement au programme aussi vaste que varié. La fête a débuté le 20 juillet, à 11 heures, par un concert public et s'est terminée en apothéose par un concert de musique rock et pop 'C'est du belge !', sur la place Poelaert, et un magnifique feu d'artifice sur la place des Palais.

- Elargissement de l'Union européenne en avril 2004

Les nouveaux membres de l'Union européenne et leurs représentants ont été accueillis de manière chaleureuse par un splendide spectacle dans le parc du Cinquantenaire.

- 2006, une année festive: 175 –25

La Belgique fête le 175^e anniversaire de son indépendance et le 25^{ième} anniversaire du fédéralisme

Sous le slogan Le Temps des rencontres, de nombreuses expositions, des concerts, des fêtes locales et des conférences ont eu lieu. Ces manifestations étaient toutes placées sous le signe de la jeunesse et de l'avenir. Plus de 300 activités ont ainsi été recensées.

La Direction Communication externe a pris en charge l'organisation et la coordination des festivités, en collaboration avec les Communautés et les Régions. Des partenaires privés ont également apporté leur soutien enthousiaste à ces événements.

Les manifestations nationales organisées par le Secrétariat 175-25 ont remporté un vif succès. Ainsi, la finale du Sport J, une compétition sportive pour les élèves de 5^e primaire, a rassemblé 3 000 enfants au Stade Roi Baudouin, à Bruxelles, le 25 juin 2005, pour des joutes ludiques et bon enfant.

Au Heysel, l'événement « 175 entreprises à l'honneur », organisé en collaboration avec la Fédération des Entreprises de Belgique, rassemblait 175 entreprises bénéficiant d'un leadership international dans leur domaine d'activité.

Le 16 juillet, douze villes belges ont résonné à l'unisson de la chanson du 175-25: « Ik hou van u / je t'aime, tu sais ». C'est plus de 40 000 personnes qui se sont rassemblées à Anvers, Bruxelles, Charleroi, Dinant, Eupen, Gand, Hasselt, La Roche,



Liège, Louvain, Ypres et Wavre, pour apprendre une chorégraphie d'Anne Teresa De Keersmaecker, en compagnie des danseurs du Bal Moderne. Parmi les spectateurs enthousiastes on retrouvait des membres de la Famille royale et tous les Belges ont pu assister à l'événement télévisé en direct.

Le lendemain, 200 motards ont retracé le trajet parcouru par Léopold Ier, de Coxyde à Bruxelles, où ils ont été rejoints au Heysel par bien d'autres pour une après-midi de concerts.

Le 20 juillet, les rues de Bruxelles ont vu défiler des milliers de musiciens de fanfares, réunis pour tenter de battre le record du monde du plus grand orchestre mobile. Même si le record du monde n'a pas été battu, le record d'Europe a été dépassé, et les musiciens présents ont continué la fête jusque tard dans la nuit au Bal national organisé sur la Place du Jeu de Balle.

La Fête nationale a été l'apothéose des festivités. Près de 750 000 personnes étaient présentes à Bruxelles pour le concert « Young and Strong », pour le défilé civil et militaire, la Ballade gourmande, la Fête au Parc et, bien sûr, pour le Grand

Spectacle « Mademoiselle Madame » au cours duquel une péniche symbolisant la Belgique a traversé les rues, avant le traditionnel feu d'artifice.

En novembre, 600 enfants ont formé un grand chœur, composé des chœurs de jeunes de la Monnaie ainsi que de chœurs et de classes en provenance des quatre coins du pays. Ils ont donné deux concerts au Cirque Royal.

Le 26 novembre, toute la Belgique était recouverte d'un manteau de neige. Cela n'a pas empêché 20 groupes folkloriques en provenance de toutes les provinces belges de se rassembler sur la Place des Palais pour former le « Cortège des Cortèges » et clôturer ainsi joyeusement l'année festive. Dans tout le pays, les Communautés et les Régions ont également organisé des rencontres festives, tandis que les ambassades belges à l'étranger mettaient, elles aussi, de nombreuses initiatives sur pied.

2005 a sans nul doute été une année mémorable pour la Belgique.



- **Les campagnes officielles remportent des prix**

En 2004, le prix PAMPA a été décerné pour la première fois. PAMPA ou Public Authorities Print Award, est une initiative commune des éditeurs de la presse périodique et des autorités du pays qui vise à récompenser chaque année la meilleure campagne officielle institutionnelle, en d'autres termes des campagnes qui n'ont pas d'objectif commercial. Ces campagnes ont pour seul but d'informer la population.

Le Service public fédéral Sécurité sociale a obtenu le prix en 2004, avec sa campagne poignante consacrée à l'Année européenne des personnes handicapées.

En 2005, le Bronze award a été attribué à la campagne Chèques-services de l'Onem, tandis que le Silver et le Gold award allaient au Service public fédéral Environnement pour la campagne humoristique "Voitures propres - guide CO₂".

- **.be: une identité visuelle clairement identifiable**

En 2003, le Conseil des Ministres a confirmé l'utilisation du logo .be et a ainsi lancé une identité visuelle fédérale clairement reconnaissable pour la communication des autorités fédérales. L'objectif est de faire du logo .be un label de qualité pour une communication officielle claire et fiable. Toutes les informations sur une utilisation correcte du logo sont disponibles sur le site www.belgium.be.

- **Les publications**

Etant donné que tout le monde ne dispose pas d'un ordinateur, la Chancellerie continue à publier un nombre de brochures d'information sur papier. Vous trouverez plus de renseignements sur les publications de la Chancellerie sur le portail fédéral www.belgium.be, en cherchant sous infoshop.be. L'Infoshop.be des autorités fédérales est situé au 54, boulevard du Régent à 1000 Bruxelles et est ouvert du lundi au vendredi, de 9 à 16 heures. Tél. 02 514.08.00.

- **Plusieurs nouveaux sites stimulent la communication en ligne avec le citoyen**

- www.albert2.be: pour les festivités dans le cadre des 10 ans de règne du Roi Albert II
- www.60ans.be: commémoration de la libération après la Seconde Guerre mondiale
- www.monarchie.be: ce site existe maintenant en quatre langues
- www.invest.belgium.be: pour attirer les investisseurs en Belgique
- www.semainedelamobilite.be: au profit du ministre de la mobilité
- www.premier.be: le nouveau site du Premier Ministre



4. L'Agence pour la Simplification administrative

L'Agence pour la Simplification administrative (ASA) soutient la politique de simplification du Gouvernement et en particulier du Secrétaire d'Etat à la Simplification administrative.

L'ASA a pour principale mission de proposer des mesures qui réduisent la complexité administrative pour les entreprises et les citoyens et limitent les coûts qui vont de pair avec celle-ci.

Cette simplification administrative ne s'arrête pas à la suppression de formulaires. En effet, simplifier les procédures et les actes administratifs et les rendre plus efficaces signifie beaucoup plus que cela. Cela signifie aussi qu'il faut revoir la réglementation, qu'il faut faire appel aux technologies de l'information et de la communication (e-government), qu'il faut veiller à une organisation plus efficace des procédures et à mieux informer les citoyens et les entreprises. Pour ce faire, l'ASA procède selon une **approche multidisciplinaire** qui tient compte de ces différents aspects.



L'ASA est également favorable à une approche horizontale, où l'on collabore au-delà des frontières des différents services publics, par exemple lors de l'assistance juridique et de la coordination de différents projets d'e-government, comme la Banque-Carrefour des Entreprises et le projet DEUS (déclaration électronique unique "starters"), pour ne citer que ceux-là.

L'ASA investit, en outre, dans le développement d'outils de simplification, tant pour limiter l'afflux de nouvelles charges administratives que pour réduire les charges administratives existantes. Depuis le 1er octobre 2004, par exemple, chaque nouvelle proposition soumise au Conseil des Ministres doit être accompagnée d'un test Kafka (test sur les charges administratives). Celui-ci doit également mentionner les mesures qui ont été prises pour réduire au maximum les charges administratives pour les entreprises et les citoyens.

Les problèmes et les suggestions de citoyens et d'entreprises en matière de tracasseries administratives sont utilisés comme base pour le lancement de nouveaux projets.

En 2004, l'ASA s'est vu attribuer un budget spécifique "simplification administrative". Ce budget est utilisé pour soutenir des projets de simplification dans d'autres services publics via l'engagement de conseillers externes.

L'ASA collabore également de manière régulière avec les Communautés et les Régions afin de discuter de projets qui dépassent les domaines de compétences, comme par exemple la suppression de la certification conforme, l'utilisation commune d'attestations, etc.

Le comité de pilotage

L'ASA est assistée dans ses activités par un comité de pilotage, présidé par un représentant du Premier Ministre.

Il est composé de représentants du monde économique, des travailleurs, des services publics et des ministres. De par sa composition, le Comité de pilotage vise à rassembler toutes les parties concernées par la simplification, à assurer une plus grande responsabilisation et participation des organisations représentatives du monde des entreprises et à mettre en place une meilleure coordination de toutes les administrations et de tous les parastataux concernés. Ainsi, le Comité de pilotage devient une plate-forme de réflexion et de négociation pour toutes les parties concernées. Il détermine le plan d'action annuel de l'ASA, approuve les propositions de l'ASA et émet des avis.



5. Missions particulières

La Chancellerie possède une responsabilité particulière à l'égard d'un certain nombre d'institutions.

Depuis l'exercice 2004, les institutions biculturelles dépendent de la Chancellerie. Il s'agit du Théâtre royal de la Monnaie, de l'Orchestre national de Belgique et du Palais des Beaux-Arts. La Chancellerie assure le suivi administratif et budgétaire et exerce une fonction d'appui au niveau de la gestion. Ces trois institutions disposent chacune de leur propre conseil d'administration, nommé par le Gouvernement fédéral. Le conseil d'administration prend toutes les décisions importantes. Un Commissaire du Gouvernement pour chaque rôle linguistique assure la surveillance. Les dotations accordées doivent permettre à ces temples de la culture de poursuivre leur rôle créatif dans la société.



De Munt
La Monnaie

www.lamonnaie.be



NATIONAAL ORKEST VAN BELGIË
ORCHESTRE NATIONAL DE BELGIQUE

<http://www.nob-onb.be>

BO
ZAR

www.bozar.be

description	budget (en milliers d'euros)	
	2004	2005
commissaire du gouvernement	27	27
La Monnaie	28.214	28.909
Orchestre Nationale de Belgique	6.282	6.370
Palais des Beaux-Arts (Bozar)	7.666	7.773
total	42.189	43.079



6. Commissions

Commission de Dédommagement des membres de la Communauté juive

La Commission examine les demandes de dédommagement des membres de la Communauté juive de Belgique pour les biens dont ils ont été spoliés ou qu'ils ont délaissés pendant la guerre 1940-1945. Pour ce faire, elle dispose des données recueillies par la Commission d'étude, qui sont reprises dans la banque de données créée en exécution de la loi du 15 janvier 1999. Il s'agit d'un travail de recherche et de vérification important qui est poursuivi de manière constante.

La Commission finalise en même temps les dossiers individuels et assure leur traitement administratif au niveau du dédommagement. Dans le cadre du traitement des dossiers individuels, elle examine en priorité les demandes émanant des personnes spoliées les plus âgées qui sont encore en vie. Les autres dossiers sont traités par la suite.



Le mandat de la Commission a pris cours le 9 septembre 2002 pour une durée de 2 ans, prorogeables par délai d'un an. Par arrêté royal du 31 juillet 2004 (M.B. du 4 août 2004) le mandat de la Commission a été une première fois prolongé d'un an. Une deuxième prolongation a eu lieu par arrêté royal du 20 juillet 2005 (M.B. du 29 juillet 2005).

Les frais de fonctionnement de la Commission sont à charge du budget du Premier Ministre.

Les décisions de la Commission sont transmises à l'Administration de la Trésorerie qui est chargée de liquider les montants correspondants à charge d'un compte au nom du Trésor belge ouvert auprès de la Banque nationale.

En 2003, 280 dossiers ont été traités à partir du 9 septembre 2003, date à laquelle l'introduction des dossiers a été clôturée.

En 2004, 1184 dossiers ont été traités. En 2004, 1184 dossiers ont été traités. Au 31 décembre 2005, la Commission avait traité 3017 dossiers.

Commission du Pacte culturel

La Commission nationale permanente du Pacte culturel a été instituée par l'article 21 de la loi du 16 juillet 1973 garantissant la protection des tendances idéologiques et philosophiques. En tant qu'organe politique, elle traite des plaintes relatives aux infractions à la loi du Pacte culturel et du décret du Pacte culturel.

Les membres sont désignés par les Conseils de Communauté selon le mode proportionnel.

Une commission nationale

Bien que la Commission du pacte culturel représente un groupe linguistique francophone, néerlandophone et germanophone, elle est néanmoins une commission nationale. Elle a une compétence nationale. Tous ses membres ayant voix délibérative participent aux délibérations et aux décisions. Le bureau de la Commission du pacte culturel se compose du collège des présidents et des sous-présidents.

Ce bureau organise les activités de la Commission et assure la préparation des réunions. Il ne dispose toutefois d'aucun droit de décision en matière de plaintes déposées.

Une commission de conciliation

La Commission du pacte culturel est en premier lieu un organe de conciliation. Elle a pour mission principale d'obtenir une conciliation entre les parties. Pour ce faire, elle dispose d'un certain nombre de fonctionnaires qui se chargent de l'instruction et de l'accompagnement de la procédure de conciliation.

Les principales étapes de cette procédure sont les suivantes: prendre contact et entendre les parties en cause; rechercher les documents; rassembler les pièces justificatives et d'autres éléments du dossier; entendre les témoins; élaborer et accompagner les diverses conciliations possibles, rédiger, traduire et présenter les dossiers définitifs; régler les dossiers sur le plan administratif.



En l'absence de conciliation entre les parties, la Commission émet un avis motivé sur le bien-fondé de la plainte indiquant le cas échéant les dispositions qui ont été violées. La Commission y joint habituellement des recommandations adressées à l'autorité concernée et à l'autorité de tutelle, afin de faire respecter les avis prononcés. Ces avis sont émis en séance publique, à laquelle peut assister toute personne intéressée, et notifiés à toutes les parties concernées ainsi qu'aux autorités (de tutelle). Depuis sa création (30 ans au 31.12.2005), la Commission nationale permanente du pacte culturel a reçu 424 plaintes francophones, 749 plaintes néerlandophones et 7 plaintes germanophones. Les plaintes sont formulées par des tendances politiques représentées dans les organes publics d'une part ou par des personnes et/ou des organisations culturelles de la vie associative, d'autre part. La répartition des plaintes est très différente en Communauté française (85%-15%) et en Communauté flamande (43%-57%).

En 2003, la Commission a traité 27 dossiers, dont 12 ont abouti à une conciliation. En 2004, 44 dossiers ont été traités dont 5 ont abouti à une conciliation, en 2005, 12 dossiers ont été traités dont 2 ont abouti à une conciliation.

Sur l'ensemble des plaintes déposées, quelque 80% des dossiers ont abouti à un consensus.

Parallèlement à ces missions légales formelles, les services administratifs sont confrontés ces dernières années à un accroissement des demandes d'avis émanant d'autorités publiques, de citoyens et d'organisations, indépendamment du dépôt d'une plainte.

Dans le cadre de l'application de la législation du Pacte culturel, il est demandé à l'administration d'apporter des solutions préventives et de procéder à l'examen des éventuelles propositions. En outre, des informations gratuites au sujet de la loi du Pacte culturel et de son application sont diffusées à grande échelle.

Finalement, il y a lieu de constater que diverses instances de tutelle, principalement les autorités de tutelle de la province et leur administration ont développé une bonne collaboration avec les services administratifs de la Commission, tant au niveau du suivi des avis émis qu'au niveau des dossiers qui nécessitent l'intervention de la province comme autorité de tutelle.

L'assemblée générale de la Commission nationale permanente du pacte culturel se réunit environ six fois par an.

Elle publie chaque année un rapport annuel circonstancié. Voir également www.pacteculturel.be.



7. Glossaire

Agence pour la Simplification administrative (ASA)

L'ASA a pour mission principale de proposer des mesures qui visent à réduire la complexité administrative pour les entreprises et les citoyens et à limiter le coût que cela induit.

Cellule de coordination générale de la politique

Cette Cellule, placée sous la direction du Président du Comité de Direction du SPF Chancellerie du Premier Ministre, reprend les conseillers et les collaborateurs chargés de la coordination, de la préparation, du suivi et de l'évaluation de la politique du gouvernement.

Cellule stratégique

Cette Cellule assiste le Premier Ministre sur le plan du contenu et ce dans tous les domaines de la politique gouvernementale. Chaque Ministre dispose d'au moins une Cellule stratégique.

Collège du renseignement et de la sécurité

Un organe administratif qui sert de relais entre le Comité ministériel du renseignement et de la sécurité et les services qui appliquent la politique du renseignement sur le terrain.

Comité de concertation

Le Comité de concertation est une assemblée ministérielle de plusieurs ministres des différents Gouvernements du pays. Ce Comité examine des dossiers qui concernent tant le niveau fédéral que régional ou communautaire.

Comité de Direction

Ce Comité rassemble les chefs des services opérationnels, les directeurs fonctionnels des Services d'encadrement et le directeur de la Cellule stratégique de la Chancellerie.

Comité ministériel du renseignement et de la sécurité

Un organe politique qui détermine la politique en matière de renseignement et de sécurité.

Commission de Dédommagement des membres de la Communauté juive de Belgique

Une Commission qui examine les demandes de dédommagement des membres de la Communauté juive de Belgique pour les biens dont ils ont été spoliés ou qu'ils ont délaissés pendant la guerre 1940-1945.

Commission nationale permanente du Pacte culturel

Une Commission qui tente de garantir la protection des tendances idéologiques et philosophiques. En tant qu'organe politique, elle traite des plaintes relatives aux infractions à la loi du Pacte culturel et du décret du Pacte culturel.

COMMnet

Le réseau des fonctionnaires fédéraux qui s'occupent activement de communication. Il se réunit une fois par mois.

COMMnetkern

Le réseau des responsables de la communication des SPF et SPP qui coordonne la politique fédérale en matière de communication. Les membres du COMMnetkern élaborent ensemble des directives, des recommandations et des standards pour la communication fédérale. Ils se réunissent une fois par mois.

COMMnetkernportail

Le réseau des responsables web fédéraux et des experts internet qui coordonne la politique en matière de communication

électronique des autorités fédérales. Le COMMnetkernportail gère le portail fédéral sur le plan opérationnel et fait des propositions pour la politique en matière de communication électronique. Les membres du COMMnetkernportail se réunissent une fois par mois.

Conseil de la Couronne

Il s'agit de la réunion des membres du gouvernement fédéral avec les Ministres d'Etat, sous la présidence du Roi. Lorsqu'ils participent à une réunion du Conseil de la Couronne, les Ministres d'Etat ne disposent que d'une compétence d'avis. En effet, d'après la Constitution, la décision politique incombe au Roi, sous la responsabilité du Gouvernement. Le Conseil de la Couronne s'est réuni aux dates suivantes: le 16 juillet 1870 (début de la guerre entre la France et l'Allemagne), les 2 et 3 août 1914 (ultimatum de l'Allemagne à la Belgique), le 2 mai 1919 (Traité de Versailles), le 23 mars 1950 (Question royale) et le 18 février 1960 (indépendance du Congo).

Conseil des Ministres

La réunion des Ministres fédéraux. L'article 99 de la Constitution dispose que le Conseil des Ministres compte quinze membres au plus et que, le Premier Ministre éventuellement excepté, le Conseil des Ministres compte autant de ministres d'expression française que d'expression néerlandaise.

Conseil du Gouvernement

L'article 104 de la Constitution dispose expressément que les Secrétaires d'Etat, bien qu'ils fassent partie du Gouvernement, ne sont pas invités aux réunions du Conseil des Ministres. De manière strictement formelle, les Secrétaires d'Etat sont donc censés n'assister au Conseil des Ministres que pour l'examen des dossiers pour lesquels ils sont compétents ou qui les concernent particulièrement. Si tous les Secrétaires d'Etat sont invités, on parle alors d'un Conseil du Gouvernement.

Néanmoins, dans la pratique, il est devenu habituel les dernières années que les Secrétaires d'Etat peuvent assister à la totalité de la séance du Conseil des Ministres, sans que l'on ne parle de "Conseil du Gouvernement".

Contrôleur des engagements

Pour les pouvoirs adjudicateurs fédéraux qui sont soumis aux lois coordonnées sur la comptabilité de l'Etat du 17 juillet 1991, le visa du contrôleur des engagements est nécessaire avant attribution du marché. Le contrôleur a pour mission de vérifier si les crédits sont disponibles et que l'imputation est correcte. Dans un stade ultérieur, préalable au paiement, le contrôleur vise également les ordonnancements et vérifie qu'ils ne dépassent pas le montant des engagements auxquels ils se rapportent.

Cour des Comptes

La Cour des Comptes exerce un contrôle général qui a trait au bien-fondé, à la régularité et à la légalité des dépenses des services publics fédéraux.

Par ailleurs, elle effectue plus particulièrement un contrôle avant le paiement des marchés passés par les services publics fédéraux. Aucun marché des SPF ne peut donc être payé avant que la Cour n'ait visé l'ordonnance de paiement (à l'exception de paiements imputés sur des avances et des ouvertures de crédit).

Crédits d'engagement

Le niveau maximal des obligations financières qu'un SPF peut contracter pendant l'année budgétaire en cours.

Direction Communication externe

La Direction Communication externe a été créée par AR du 15 mai 2001 et remplace le Service Fédéral d'Information. Cette Direction contribue à déterminer la stratégie générale de communication des autorités fédérales.

Direction Coordination et Affaires juridiques

Cette Direction regroupe plusieurs services ayant chacun leur propre spécialisation: le Service d'Etudes, le Service Protocole et Distinctions honorifiques, le Service renseignement et sécurité, le Service Réformes institutionnelles, le Service des Marchés publics et le Service du Contentieux.

Institutions biculturelles

Il s'agit du Théâtre royal de la Monnaie, de l'Orchestre national de Belgique et du Palais des Beaux-Arts. La Chancellerie du Premier Ministre assure le suivi administratif et budgétaire de ces institutions et apporte un appui au niveau de la gestion.

Loi de réparation

Une loi qui, à l'initiative du Gouvernement, est soumise à l'approbation urgente du Parlement en 'réparation' d'un vide juridique qui a été créé par l'annulation d'un ou plusieurs articles de loi par la Cour d'Arbitrage.

Notification

Une note succincte sur la décision prise dans un dossier qui a été traité en Conseil des Ministres.

Noyau stratégique

C'est ainsi que s'appelle la Cellule qui assiste un Secrétaire d'Etat sur le plan du contenu et ce dans tous les domaines politiques.

Ordonnancement des dépenses

L'émission du mandat de paiement et de l'ordre de paiement définitif.

Président

Le Président du SPF Chancellerie préside le Comité de Direction de la Chancellerie ainsi que le Forum des Présidents, qui est la réunion mensuelle des présidents de tous les Services publics fédéraux.

Secrétariat du Conseil des Ministres

Le Secrétariat du Conseil des Ministres est chargé, sous l'autorité du Secrétaire du Conseil des Ministres, de la préparation et du bon déroulement des réunions (hebdomadaires) du Conseil des Ministres.

Cette tâche comporte la rédaction de l'ordre du jour, normalement 3 jours avant la réunion, la distribution des dossiers qui seront examinés, la rédaction des décisions prises (les notifications) et l'archivage des dossiers.

Services d'encadrement

Les Services Personnel & Organisation, Budget et Contrôle de la Gestion et ICT.

SPF

Service public fédéral, anciennement appelé Ministère.

SPP

Service public fédéral de Programmation. Les SPP ont été créés pour satisfaire un besoin conjoncturel, pour la durée de la législature.

